

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY**

Nombre de membres afférent au C.M. : **15**

En exercice : **14**

Qui ont pris part aux délibérations : **14**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

--oOo--

SEANCE DU 28 AOUT 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VAUTIER Noël, Maire.

Etaient présents : BEUST Pierre, BUREAU Laurent, GOSSET Françoise, HERICHER Jean-Louis, LANDEMAINE Delphine, LEGOUPIL Colette, LE PELLEY Yves, LEREVEREND Christian, NICAISE Stéphane, OUTIN Nathalie, THOBIE Guy, TOISON Christine, VIENNE Gérard.

INFORMATIONS :

Laurent BUREAU fait remarquer que le compte-rendu précédent ne tient pas compte des observations formulées à son retour de congé. Monsieur le maire répond que le compte-rendu a été finalisé avant la réception de ses remarques et affiché en l'état. Il est convenu que lesdites remarques seront inscrites sur le prochain compte-rendu.

Projet Partelios :

Monsieur le maire informe que le projet du lotissement Louisiane a été déposé à la mairie fin juillet puis à la DDEA le 17 août et que le permis de construire devrait être accordé dans le mois de septembre Jean-Louis HERICHER fait remarquer que la fiche figurant au dossier et indiquant que « le dossier est consultable en mairie » n'est pas appropriée, la consultation n'étant possible qu'après réception du permis de construire. Monsieur le maire répond qu'il y a eu confusion d'imprimés et que le bon imprimé sera maintenant utilisé. Il donne lecture de la lettre transmise à la société Parlélios indiquant le détail du cahier des charges souhaité et de la réponse de ladite société qui indique que les constructions déposées sont aux normes « THPE ». Concernant le choix des locataires de ces logements, il est prévu qu'un membre du conseil municipal fasse partie de la commission d'attribution dont les critères sont : 40% en réservation Collectivité locale, 30%, en réservation Etat et fonctionnaires et le solde en réservation 1% patronal.

Etat des subventions :

Monsieur le maire fait le point sur l'état de versement des subventions.

Soulte du rond point du Ronceray : initialement annoncée à 46 000 €, le Conseil général a revu ses modalités et après consultation des services des domaines a rectifié le montant de la subvention, ramenée ainsi à 12 700 €. Ce montant résulte du prix d'achat du terrain (25 000 €) proratisé selon l'emprise cédée pour le rond point. Les frais de notaire seront à la charge du Conseil Général.

Il apparaît par ailleurs qu'une subvention votée par le Conseil Général en 2007 au titre des amendes de police, d'un montant de 19 000 € n'a pas été versée à la commune par les services de la Préfecture. Une demande est d'ores et déjà transmise au service concerné. Reste donc à percevoir : 31 700 € (12 700 + 19 000).

Ainsi, à ce jour, l'état des subventions versées ou annoncées attendues au titre du présent exercice est le suivant :

Soulte rond point :	prévu 46 000 €	à recevoir : 31 700 €
Subv. Principale Cons. Général	prévu : 92 000 €	versé : 92 000 €
Subv. Etat	prévu : 45 000 €	à recevoir : 45 000 €
Subv. Ass. Pluvial Cons. Général	prévu : 0€	à recevoir : 12 400 €
Subv. Aménag. Foncier Cons. Général :	prévu :22 000€	versé :13 362
FCTVA :	prévu : 135 000 €	à recevoir : 144 000 €

Par rapport au budget prévisionnel le solde est donc de : - 1 538 €.

Colette Legoupil informe que le conseil régional refuse de verser la subvention attendue pour la mise en place du récupérateur d'eaux de pluie à la salle des fêtes, au motif que l'eau recueillie servira à alimenter les sanitaires. Or, il semblerait que seule l'utilisation aux fins d'arrosage des espaces verts pourrait être retenu. De plus amples explications seront demandées à la personne chargée du dossier au conseil régional.

Charte FREDON : Invitation à participer à une réunion le 22 septembre 2009 à Coutances où seront présentées des démonstrations de méthodes alternatives pour l'entretien des espaces verts. La présence d'un élu et d'un personnel technique étant conseillée, le conseil municipal propose à Christian LEREVEREND d'assister à cette réunion, ce que ce dernier accepte et demande à ce propos où en est la labellisation de la commune

Recensement général : Il aura lieu du 21 janvier au 21 février 2010. Il y a lieu de désigner un coordonnateur et de recruter des recenseurs. Le conseil municipal décide de proposer cette activité prioritairement à des habitants de la commune en situation de chômage ou, à défaut, à des étudiants.

Grippe H1N1 : sur les conseils du Préfet, un recensement des activités nécessitant un service continu a été dressé. Dans la perspective d'achat de masques en cas de pandémie, un devis de la société TAMPLEU-SPRIET propose la fourniture de 1000 masques pour un montant HT de 700 €.

Contrat téléphonie France telecom : suite à un entretien avec un technicien de France Telecom en vue d'affecter une ligne spéciale à la garderie, la société propose un téléphone portable dont le coût de fonctionnement est inclus dans le forfait Numéris. Ainsi, le forfait mensuel pour le téléphone fixe et les 2 mobiles sera de 164 €

Point sur les travaux de la salle des fêtes : Gérard VIENNE fait part des problème de peinture du plafond insuffisamment couvrante et qui doit être refaite. Le surcoût de l'opération est à la charge du fournisseur de peinture.

Gérard VIENNE informe également d'un problème de cote dans la cuisine. Il manque 6 cm pour intégrer l'évier. Une solution doit être trouvée dès que possible.

Travaux réalisés à l'école :

La réfection de la peinture de la petite section et du dortoir des petits a été réalisée durant l'été par les employés communaux, ainsi que la peinture du préau de l'école maternelle et le traçage de la cour de récréation de l'école élémentaire.

Les travaux de métallisation des sols de l'école élémentaire devront être réalisés avant la rentrée.

Yves LE PELLEY demande si les extincteurs ont été contrôlés. Colette LEGOUPIL répond que la dernière intervention date de décembre 2008 et que le contrat prévoit une révision annuelle.

DELIBERATIONS :

CONTRATS CAE :

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 contre décide que la durée hebdomadaire des 3 CAE recrutés à compter du 1^{er} septembre 2009 sera de 27 heures.

PROLONGATION CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN :

Par 13 voix pour et 1 contre, le conseil municipal décide de prolonger de 3 mois le contrat de monsieur Olivier PATRY (01/09/09 au 30/09/09)

Laurent Bureau demande si l'emploi de 4 agents municipaux est réellement nécessaire. Or, il ne s'agit pas de 4 emplois à temps plein, un des employés se trouvant depuis plus de 3 mois en temps partiel thérapeutique, après un congé de longue maladie. Il est rappelé que les employés communaux ont beaucoup œuvré durant l'été pour les bâtiments scolaires et ont accumulé du retard, d'où la nécessité de prolonger M. PATRY. Il est rappelé qu'une partie du salaire de l'agent à temps partiel thérapeutique est pris en charge par l'assurance. Laurent BUREAU demande que soit fourni le détail des frais induits par cette embauche.

AVENANTS TRAVAUX SALLE DES FETES :

- | | |
|---|-----------------|
| - moins value : entreprise Lauvergnat (enduit) | - 3 181.99 € HT |
| - Plus values : entreprise Deschamps (habillage sous face de galerie) : | + 2 822.15 € HT |
| France toiture (motorisation velux) : | + 436.78 € HT |

Par 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les avenants.

Rideau de scène : Monsieur le maire informe de la réception d'un devis de fourniture et pose d'un rideau de scène motorisé, en velours, de 12 m x 4 m pour un montant de 4 639 €. Le conseil municipal souhaite voir les échantillons avant commande.

Devis peinture de la gaine de traitement d'air: Gérard VIENNE informe qu'il est prévu de peindre les gaines afin d'en limiter l'impact visuel. Les avis divergeant quant à l'opportunité de peindre ces gaines, il est décidé que les membres du conseil municipal se rencontrent sur place le vendredi 29 septembre à 11 h.

CONTRAT D'ASSURANCE VEHICULE :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer le contrat d'assurance de la Compagne GAN pour un montant annuel de 415.96 €. Cette assurance tous risques concerne le véhicule Peugeot Partner pour un kilométrage annuel inférieur à 10 000 Kms.

INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER :

Monsieur le maire donne lecture d'une facture du receveur d'un montant de 458.75 €, au titre de son déplacement lors du vote du budget communal.

Il est rappelé que, lors de sa séance du 30/01/2009, le conseil municipal, par 6 voix contre, 5 voix pour et 3 abstentions, avait voté contre le versement de cette indemnité.

Colette Legoupil rappelle que le rôle de conseil du trésorier est facultatif et que, dans la mesure où il avait été invité à participer à la réunion de vote du budget, il est justifié que lui soit versée cette indemnité et ce, même si la méthode employée peut être contestée. Elle précise par ailleurs que les services de la mairie font régulièrement appel à ses compétences pour régler les

problèmes de gestion Christian Le révérend souligne que les textes en vigueur font obligation de ce versement et qu'il faudrait au préalable faire modifier ces textes.

Par 6 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, le conseil municipal décide de verser ladite indemnité.

ACHAT D'UN AMPLI POUR L'EGLISE :

Colette Legoupil fait part d'une demande par des paroissiens, de la fourniture d'un amplificateur pour l'église, le prêtre desservant devant apporter le matériel d'Evrecy lors de célébrations d'offices (messes, mariages et inhumations). Christian Lerévérénd conteste cet achat au motif qu'il s'agit, non pas d'investissement mais de fonctionnement et que ; du fait de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il n'appartient pas à la commune de supporter un tel achat, observations approuvées par d'autres conseillers.

Par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, le conseil municipal accepte de financer l'achat de cet amplificateur, dans la limite de 200 €.

ACHAT D'UN SOUFFLEUR :

Guy Thobie fait part du devis de la Société Evrecy Motoculture et Loisir d'Evrecy pour la fourniture d'un souffleur, pour un montant de 702 € HT. Le conseil municipal souhaite que soit fourni un autre devis et, à l'unanimité, autorise l'achat de ce matériel, auprès du fournisseur le moins-disant.

Affaires diverses :

Laurent Bureau informe de la TNT sera généralisée en 2010 et propose de faire passer cette info dans le prochain bulletin municipal.

Laurent Bureau informe que le tout numérique arrivera en 2010 et que la transmission hertzienne (analogique) sera coupée à cette date. Il propose faire passer cette info dans le prochain bulletin municipal de. Stéphane NICAISE répond que nous avons environ deux ans avant cette échéance. L'analogique devrait disparaître en novembre 2011.

Il demande par ailleurs à ce que soit collée sur les automobiles des citoyens ne respectant pas les règles de non stationnement, des autocollants « stationnement gênant » Stéphane NICAISE rappelle qu'il avait déjà proposé cette solution mais avec au préalable une information sur le comportement qui serait distribuée dans les boîtes aux lettres. Il avait été convenu que nous devions nous rapprocher de la sécurité routière pour voir ce qu'il existait. Nous avons même discuté du contenu éventuel de cette brochure et avons conclu que nous ne collerions les étiquettes qu'après avoir informé nos administrés.

Laurent Bureau rappelle sa demande quant au stationnement des bus verts sur le parking de l'ancienne salle des fêtes plutôt que sur la place Fouray et pourquoi les bus ne se sont pas stationnés sur le parking de l'école durant l'été. Colette Legoupil lui rappelle la teneur d'une discussion précédente quant aux difficultés pour les bus de manœuvrer du parking à la route du bourg. Laurent Bureau répond qu'avait été évoquée la possibilité de permettre aux bus de sortir du côté « sens interdit », avec modification du panneau de signalisation : « sens interdit, sauf bus ». Pierre Beust rappelle la compétence de la commission voirie pour cet objet et Christian Lerévérénd invite Laurent Bureau à proposer des solutions lors de la prochaine réunion de cette commission dont il est membre.

Nathalie Outin signale la dangerosité du virage du hameau de Bretteville, non signalé par panneau.

Stéphane Nicaise souhaiterait que soient contrôlées les ouvertures des parcelles de terre. Il rappelle que lors de l'aménagement foncier, les ouvertures étaient réglementées et que ces règles ne sont pas, à priori, respectées.

Christian Lerévérend signale la présence du panneau publicitaire posé dans le jardin de l'amitié et qui défigure l'entrée du bourg. Une réunion sera programmée avec la société API, propriétaire de ce panneau afin d'en discuter le positionnement.

Stéphane Nicaise fait remarquer que les parterres ne sont pas entretenus comme ils le devraient. Les bénévoles du comité de fleurissement s'essouffent et que le relais devrait être pris par les employés communaux. Il déplore également l'état du terrain BMX qui ne permet pas aux adeptes de ce sport de l'utiliser dans de bonnes conditions.

Monsieur le maire rappelle la réunion publique du 8 septembre 2009 à 20 h 30. Outre l'affichage sur les panneaux habituels, chez les commerçants et sur le site Internet de la commune, un avis paraîtra dans Ouest-France.

Prochaines réunion :

- Commission bâtiment : 1^{er} septembre à 18 h 30
- Commission scolaire : 1^{er} septembre à 20 h 30
- Commission voirie : 5 septembre à 10 h 30
- Associations : 19 septembre à 10 h 30

Conseil municipal : VENDREDI 9 OCTOBRE à 20 H 30.

Délibéré aux jour, mois et an susdits,

Le Maire,

N. VAUTIER